REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2015**

Compte rendu affiché le **04 juin 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 mai 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Pierre BARNEOUD**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN, Patrick MANDOLINO à Bernard GENIN.

Membres absents excusés : **Mourad BEN DRISS, Saïd YAHIAOUI, Sophie CHARRIER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

15.05.0300
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Ambroise Croizat - Attribution des marchés de travaux - Lots 00 à 15

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 0 4 JUIN 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'extension et de réhabilitation du GS Ambroise CROIZAT s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale d'accompagner les habitants dans les quartiers en pleine mutation afin de répondre à leurs besoins et en particulier en terme d'équipements scolaires et petite enfance.

Par délibération du 27 juin 2012, le Conseil municipal décidait du lancement de la procédure de concours restreint (article 74 du Code des marchés publics) en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2012, le programme de l'opération a été approuvé et prévoit :

- la création de 3 classes supplémentaires en élémentaire,
- la création d'une classe supplémentaire en maternelle,
- la réhabilitation de l'élémentaire et la réfection des espaces extérieurs,
- la construction d'un pôle restauration commun à l'élémentaire et la maternelle,
- l'extension du pôle petite enfance avec la création de 5 places supplémentaires,
- la reconstruction des locaux du Rink Hockey.

Au terme de la procédure de concours, le Conseil municipal a de nouveau délibéré le 9 octobre 2013 pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre (ROUSSELOT / GRUET INGENIERIE) pour assurer la conception et le suivi de réalisation du projet.

Le coût prévisionnel définitif des travaux, au stade de l'avant-projet définitif a été approuvé lors du Conseil municipal du 9 octobre 2014 et s'élève à 4 817 020 € HT (soit 5 780 424 € TTC). Le budget de l'opération est de 8 096 000 € TTC. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à l'opération (travaux, études, révisions de prix, diagnostics).

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée de travaux de 24 mois, avec la mise en place d'opérations tiroirs et des livraisons échelonnées pour permettre dans une première phase la démolition des préfabriqués et les constructions neuves (pôle restauration, salles d'activité mutualisées, extension de la maternelle) et dans une deuxième phase, la réhabilitation complète de l'école élémentaire.

Une procédure d'appel d'offres a été engagée en septembre 2014 pour les opérations tiroirs (mise en œuvre des bâtiments modulaires) et les marchés ont été attribués lors du Conseil municipal du 12 février 2015.

Les travaux relatifs aux opérations tiroirs débuteront début juin avec les travaux de terrassement, puis l'installation des bâtiments modulaires à partir de mi-juillet permettant ainsi une mise à disposition des locaux avant la rentrée de septembre. Les travaux d'extension et de réhabilitation seront engagés à la suite, soit à partir du mois de septembre.

Concernant les marchés de travaux d'extension et de réhabilitation, objet de la présente délibération, ils sont passés par voie de consultation en appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La consultation a été lancée le 13 février 2015.
Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel D'offres (CAO), réunie le 19 mai 2015, a classé les offres selon les critères suivants :

Lot 00 :
- valeur technique pour 70 %,
- prix pour 30 %.

Lots 01 à 15 :
- valeur technique pour 60 %,
- prix pour 40 %.

Le tableau suivant présente les entreprises classées premières par la CAO :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première	Montant de l'offre
			en € HT
00	Désamiantage, déplombage	AG DEVELOPPEMENT	185 960,00
01	VRD, espaces verts, aménagement extérieur	Groupement JEAN LEFEBVRE RA / TARVEL	378 821,41
02	Démolition, fondation, gros œuvre	SOMACO	724 898,25
03	Etanchéité	APC ETANCH GRAND LYON	131 660,00
04	Charpente métallique, bois, couverture, serrurerie	ATELIER BOIS ET CIE	146 684,77
05	Menuiseries extérieures	PROD'ALU 01	382 645,00
06	Isolation thermique extérieure, ravalement	ALLIANCE ECO CONSTRUCTION	99 566,00
07	Menuiseries intérieures, agencement, parquets	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	240 573,57
08	Plâtrerie, isolation, faux plafond	MEUNIER INTRAMUROS	315 056,40
09	Revêtement de sol dur, faïence	Groupement CMM / SOMACO	79 410,00
10	Revêtement de sol souple	SAS RHONIBAT	73 712,48
11	Peinture	Lot déclaré sans suite	
12	Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	Groupement ENTREPRISE SALLEE / GR THERMIE SYSTEM	462 375,70
13	Electricité courants forts et faibles	SAS SCAE	232 655,00
14	Ascenseur	SARL COPAS ASCENSEUR	22 600,00
15	Equipement de cuisine	MARTINON MSE	60 604,20
	TOTAL € HT :		**3 537 222,78**
	TOTAL € TTC		**4 244 667,34**

Le total des offres s'élève à 3 537 222,78 € HT soit 4 244 667,34 € TTC.

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres (CAO).

Le montant de l'Autorisation de Programme n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY